

## Conseil d'arrondissement du 14<sup>e</sup>

Séance du 4 novembre 2019

### **Vœu déposé par Carine Petit et les élus de la majorité municipale relatif au dispositif de la prévention spécialisée sur la Porte d'Orléans**

CONSIDERANT les priorités établies dans le Contrat de Prévention et de Sécurité du 14<sup>e</sup> et notamment pour le quartier de la Porte d'Orléans,

CONSIDERANT le vœu adopté par le Conseil d'arrondissement du 14<sup>e</sup> en novembre 2018 demandant l'extension du périmètre d'intervention de l'association Jeunesse Feu Vert à la Porte d'Orléans accompagné des moyens adéquats

CONSIDERANT les différents diagnostics établis par les partenaires associatifs et institutionnels et les directions de la ville de Paris sur le quartier de la Porte d'Orléans qui font apparaître un besoin de mise en place rapide d'actions de prévention, d'actions éducatives et d'accompagnement à la parentalité,

CONSIDERANT la confirmation de ce besoin par la réalisation d'un diagnostic par l'association Jeunesse Feu Vert tel que prévu dans la convention 2019/2022 avec la Ville.

CONSIDERANT la délibération 2019 DASES 220 proposant un avenant à la Convention entre la Ville de Paris et l'Association Jeunesse Feu Vert afin d'élargir le périmètre d'intervention d'éducation spécialisée au territoire de la Porte d'Orléans

CONSIDERANT l'insuffisance des moyens accompagnants cet élargissement de territoire, car un seul poste est financé et que les actions à mettre en œuvre pour le quartier de la Porte d'Orléans ne peuvent pas se faire par redéploiement des équipes prévues sur les secteurs Porte de Vanves et Pernety,

**Sur proposition de Carine PETIT et des élus de la majorité municipale, le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement demande que les moyens alloués à l'association Jeunesse Feu Vert soit à la hauteur des besoins d'intervention sur la Porte d'Orléans et qu'un 2<sup>e</sup> poste supplémentaire soit créé.**